



**MISE EN PLACE D'UNE GRUE  
Par l'entreprise SARL LEVAGE à la Haye du Puits  
Chemin des Tourterelles**

**Pour le grutage d'un mobil home à la PRL de l'Ecutoùt (camping de l'Ecutoùt)**

**Le jeudi 14 février 2019 de 8h à 12h00**

**Le Maire de Saint Pair sur Mer,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,  
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,  
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,  
Vu la demande déposée le 5 février 2019 par Monsieur Yannick GAUTIER, PRL de l'Ecutoùt, 610 route de l'Ecutoùt, en vue d'obtenir l'autorisation de mettre en place une grue par l'entreprise SARL Levage, pour permettre le grutage d'un mobil home, le jeudi 14 février 2019 de 8h00 à 12h00,  
Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** L'Entreprise SARL LEVAGE est autorisée à mettre en place une grue chemin des Tourterelles, pour permettre le grutage d'un mobil home au camping de l'Ecutoùt, le jeudi 14 février 2019 de 8h00 à 12h00.
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise SARL LEVAGE.  
La rue sera barrée, sauf aux riverains, le jeudi 14 février 2019 de 8h00 à 12h00.
- Article 3** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise SARL LEVAGE.
- Article 4** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 5** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
  - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
  - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
  - M. le Responsable des services techniques municipaux,
  - L'Entreprise SARL Levage de la Haye du Puits [christophe.lahayedupuits@wanadoo.fr](mailto:christophe.lahayedupuits@wanadoo.fr)
  - M. Yannick Gautier de Saint-Pair-sur-Mer [ecutoùt@orange.fr](mailto:ecutoùt@orange.fr)

Fait à Saint Pair sur mer,  
Le 05 février 2019.

Le Maire

Guy LECROISEY

